****

**ACHAT DE PRESTATIONS D’EXPLOITATION FORESTIÈRE**

**ACCORD-CADRE A EXECUTION MIXTE N° 2025-8790-001**

**Exploitation manuelle de bois de chauffage**

**Forêts publiques des Hautes-Pyrénées, de la Haute Garonne et du Gers (hors forêt domaniale de Bouconne)**

**Lot n° 1 : Abattage**

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

(passé en application des articles L.2113-10 et R.2113-1, L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique)

**ACTE D'ENGAGEMENT   
ET**

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

|  |
| --- |
| **A. Objet de la consultation** |

**◼** Objet de l’accord-cadre :

Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation de prestations d’exploitation forestière à dominante manuelle pour le produit bois de chauffage en forêt relevant du régime forestier dans les départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne et du Gers (hors forêt domaniale de Bouconne).

|  |
| --- |
| **B. identification du pouvoir adjudicateur** |

**◼** Désignation du pouvoir adjudicateur :

**Pouvoir adjudicateur/Donneur d'ordre : OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)**

Direction territoriale Midi-Méditerranée

Agence territoriale Pyrénées-Gascogne

**Adresse :** Centre Kennedy – rue Jean-Loup Chrétien - BP 1312 - 65013 TARBES Cedex 9

Représenté par M. MEUNIER Jean-Lou, Directeur de l’agence Pyrénées-Gascogne de l’Office national des forêts

**Personne responsable du suivi de l'exécution de l’accord-cadre :**

Mme CAHEN Mathilde, Responsable du service Bois de l’agence Pyrénées-Gascogne

Téléphone : 06.22.04.96.94 - Email : [mathilde.cahen@onf.fr](mailto:mathilde.cahen@onf.fr)

**◼** Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-60 et R.2191-61 du code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances) :

Mme LEPETIT Catherine, Agent Comptable Secondaire de la DT midi-Méditerranée

505 rue de la Croix Verte - 34000 MONTPELLIER

Téléphone : 06.11.77.30.80

Email : [catherine.lepetit@onf.fr](mailto:catherine.lepetit@onf.fr)

**◼** Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Mme LEPETIT Catherine, Agent Comptable Secondaire de la DT midi-Méditerranée

Téléphone : 06.11.77.30.80 - Email : [catherine.lepetit@onf.fr](mailto:catherine.lepetit@onf.fr)

|  |
| --- |
| **C. CONTRACTANT** |

**Nom de l’opérateur économique ou nom du mandataire du groupement (à compléter) :**

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

N° d’identification (R.C., SIRET) : ………………………………………

Représenté par M/Mme………………………………………………….

Le cas échéant : Nom(s) de(s) l'opérateur(s) économique(s) déclaré(s) comme **sous-traitant(s)** avant la signature du présent accord-cadre :

  Le candidat se présente seul

  Le candidat agit en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint dont les membres sont détaillés ci-dessous :

**1-** Je soussigné, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Nom et Prénom), agissant en qualité de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de la société (dénomination, forme juridique)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ au Capital de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ dont le siège social est à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (adresse), immatriculée comme suit :

- Numéro d'identité entreprise (Siret/Siren) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Numéros d'identification au registre du commerce : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Code d'activité économique principale (APE) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**2 -** Je soussigné, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Nom et Prénom), agissant en qualité de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de la société (dénomination, forme juridique)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ au Capital de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ dont le siège social est à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (adresse), immatriculée comme suit :

- Numéro d'identité entreprise (Siret/Siren) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Numéros d'identification au registre du commerce : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Code d'activité économique principale (APE) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Levée de présomption de salariat :** le candidat est-il soumis à la levée de présomption de salariat ?

Oui

Non. Si non, compléter et joindre l’attestation sur honneur jointe au cahier des charges.

DECLARE / DECLARONS avoir pris parfaite connaissance et accepté sans modification les documents contractuels suivants :

* Le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP) ;
* Le cahier national des prescriptions d’exploitation forestière (CNPEF) et les clauses générales d'achat de prestations d'exploitation forestière en forêts publiques.

M’ENGAGE / NOUS ENGAGEONS sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies, après avoir fourni les certificats et attestations prévus à l’accord-cadre.

L’offre ainsi présentée (conditions techniques et financières), ne me / ne nous liant toutefois, que si son acceptation m’est / nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans l’avis d’appel public à la concurrence.

|  |
| --- |
| **D. PRESTATIONS COMMANDEES** |

**D 1 - Prestations principales :**

Les prestations objet du présent marché sont détaillées ci-après :

|  |  |
| --- | --- |
| Abattage / Façonnage  Débardage  Abattage / Façonnage / Débardage  Bois Énergie (houppier, taillis en vrac…) | Grume résineuse (> 6m)  Grume feuillue (> 6m)  Billons résineux  Billons feuillus |

**D 2 - Prestations complémentaires :**

|  |  |
| --- | --- |
| Cubage  Cubage et classement  Câblage et sécurisation des routes  Récolte de produits dispersés (abattage, façonnage, débardage.) | Traitement des rémanents (hors CNPEF)  Traitement des souches (si non exhaustif)  Désignation par l’ETF |

**D 3 - Lieux d'exécution du lot :**

Les prestations sont à exécuter sur les zones géographiques ci-après définies :

Massif(s) de :  Agence de Pyrénées Gascogne

Forêt de :  Parcelle(s) n° :

Département(s) : 65-31-32  Autres : vallée de ………..

**D 4 - Passation des commandes :**

Chacun des chantiers fera l’objet d’une proposition de commande (cf. article 3-1 des clauses générales d'achat de prestations d'exploitation forestière). Un planning prévisionnel trimestriel avec la localisation des chantiers et les volumes indicatifs sur pied pourra être fourni au titulaire sur sa demande, au plus tard 15 jours calendaires avant le début du trimestre.

**D 5 - Prescriptions spécifiques ou particulières relatives à l'exécution des prestations :**

**D5.1 : Désignation des tiges à exploiter :**

Les tiges seront soit désignées au préalable par l’ONF, soit à désigner par l’entreprise selon les consignes données par l’ONF.

**D5.2 : Abattage dirigé :**

Afin de préserver des installations en place (routes, bâtiments, lignes électriques ...), sur demande du prestataire, et après validation par l'agent responsable de la coupe, certaines tiges devront être abattues avec des prescriptions particulières (abattage dirigé manuel, câblage...).

Le débardage simultané à l’exploitation sera privilégié dans les peuplements à fort risque d’encrouement ou nécessitant de nombreuses opérations de câblage.

Consignes d’abattage :

Les arbres et brins désignés doivent être abattus de manière exhaustive. L’abattage d’arbres non désignés ne doit intervenir qu’après accord de l’ONF.

Les arbres seront abattus en direction des voies de vidange et de manière à minimiser les dégâts sur la régénération et sur les réserves, à l’abattage et lors du débusquage.

**D5.3 : Débardage :**

Longueur de débardage : la distance retenue est celle parcourue par le tracteur, du lieu de débusquage jusqu’à la place de dépôt accessible aux grumiers.

Présentation des bois débardés :

- empilement des grumes avec au minimum un tas par produit définis sur la fiche produit ONF à portée d’une grue de camion

**D5.4 : Produits et classement**

Pour chaque lot, le prestataire est chargé de réaliser le tri et classement des bois sur dépôt, par qualité et essence selon la fiche produit fournie par l’ONF au démarrage du chantier. Cette fiche précise notamment les longueurs et diamètres de découpe par produit. La procédure est décrite dans la norme NF B 53-020 et selon les fiches produits ONF.

Le nombre de produits à façonner figure sur le bon de commande ainsi que les consignes de billonnage associées. Dans le cadre du prix de base ce nombre n’excédera pas 3 produits par essence.

Ce tri est effectué sur le quai du chargeoir de dépôt.

**D5.5 : Remise en état des lieux et préservation des infrastructures**

Préalablement au commencement du chantier, un état des lieux contradictoire sera établi. Les voies d’accès, de vidange et de dépôt seront remis en état dans les délais prescrits par le prestataire du marché.

Cette remise en état par le prestataire intéresse les dégradations d’un niveau acceptable pour lesquelles un coup de lame du skidder est suffisant.

Pour les dégradations nécessitant la mise en œuvre de travaux aux moyens d’outils spécialisés (pelle hydraulique, tractopelle, bull..) :

* lorsque ces dégradations ont été provoquées par l’usage inapproprié des outils de débardage (trop fortes charges, non-respect des périodes de ressuyage après intempéries …) et sans l’accord de l’ONF, elles sont à la charge du prestataire.
* Lorsque ces dégradations sont inévitables (équipements manifestement inadaptés par exemple) et font l’objet d’un accord avec l’ONF, ce dernier prend en charge la remise en état sur son budget propre.

Dans tous les cas, le non-respect des prescriptions techniques pourra entraîner la facturation au prestataire du montant de la remise en état.

Il ne devra pas y avoir de bois restés dans le fond des fossés, les écoulements et drainages présents doivent être sauvegardés.

La remise en état dès que nécessaire des pistes et dépôts en nivelant les ornières et évacuant les rebuts d’exploitation (écorces, branches...), en dégageant régulièrement les saignées, les fossés et passages d’eaux. Ce dernier point (évacuation des eaux) doit être mis en œuvre en cohérence avec les prévisions météo au cours de l’exploitation.

Le dégagement des chemins, des branches qui l’encombrent lorsque des arbres ont y été abattus, entre dans le prix unitaire de la coupe.

**D5.6 : Modalités de réception :**

La réception quantitative des prestations se fait contradictoirement entre le prestataire et un représentant du donneur d'ordre selon les modalités suivantes :



Dans le cadre de ce marché, les réceptions se feront uniquement au m3a.

**D5.7 : Utilisation des biolubrifiants :**

Conformément à la politique environnementale de l’ONF, l’intervenant doit :

* utiliser des lubrifiants biodégradables ou répondant à l’écolabel européen pour les scies à chaîne, y compris pour les têtes d’abatteuse ;
* être en mesure d’apporter tous justificatifs utiles

**D 6 - Dérogations aux clauses générales d'achat de prestations d'exploitation forestière :**

En complément de l'article 3-4 des CGA exploitation forestière, il est précisé :

1) Le port des équipements de protection individuelle est strictement obligatoire pour la réalisation des différentes prestations, tant pour les salariés que pour les sous-traitants et fera l'objet de contrôles. Tout manquement donnera lieu à suspension du chantier en application de l'article 9-2-1. En dérogation à l'article 8-1, le manquement au port des équipements de sécurité sera sanctionné par une pénalité de 100 euros par jour ouvré de suspension de chantier.

2) les distances de sécurité feront l’objet d’une attention particulière, et seront respectées.

3) La présence permanente sur les chantiers d'un personnel parlant couramment français est obligatoire. Tout manquement sera sanctionné en application de l'article 8-1. L'article 12-1 sera appliqué au 3ème constat de manquement.

|  |
| --- |
| **E. Quantité de commande – Prix** |

**E 1 – Quantité de commande prévue par l’accord-cadre :**

Les quantités minimale et maximale annuelles de commande sont respectivement comme suit :

**Billons** : Quantité annuelle minimale : 1 000 m3a - Quantité annuelle maximale : 3 900 m3a

**Grume** : Quantité annuelle minimale : 0 m3 - Quantité annuelle maximale : 100 m3

Par ailleurs je suis informé que les bons de commande seront attribués selon les modalités suivantes :

La clé de répartition en % de commandes

Dans le cadre des quantités minimale et maximale imparties, les bons de commande seront adressés aux titulaires comme suit :

* 75 % de la quantité totale des commandes de l’accord-cadre au titulaire classé en première position à l’issue de l’analyse des offres, soit des quantités minimale et maximale annuelles de commande respectivement fixés à :

Grume : Quantité annuelle minimale : 0 m3 - Quantité annuelle maximale : 75 m3

Billons : Quantité annuelle minimale : 750 m3a - Quantité annuelle maximale : 2 925 m3a

* 25 % de la quantité totale des commandes de l’accord-cadre au titulaire classé en seconde position à l’issue de l’analyse des offres, soit des quantités minimale et maximale annuelles de commande respectivement fixés à :

Grume : Quantité annuelle minimale : 0 m3 - Quantité annuelle maximale : 25 m3

Billons : Quantité annuelle minimale : 250 m3a - Quantité annuelle maximale : 975 m3a

**E 2 – Volume des marchés subséquents liés au lot n°3 :**

Je suis informé que l'attribution des marchés subséquents sera faite après remise en concurrence des différents attributaires et qu'en conséquence je ne pourrai pas prétendre à un volume minimum de commande dans le cadre du périmètre de ces remises en compétition.

**E 3 – Prix arrêtés par l’accord-cadre :**

**E3.1 - Bordereau des prix unitaires :**

Les prix applicables au présent marché sont précisés au bordereau de prix ci-dessous dûment complété et signé par le titulaire.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prestations** | **Prix de base en € HT** | **Unité (\*)** |
| **Abattage / Façonnage** |  |  |
| Billons feuillus  Grumes feuillus |  | m3a  m3 |

Le volume pris en compte est le volume calculé par application de la norme NF B53-020 (Aout 2019).

**E 3.2 - Critères de pondération des prix de base :**

Les prix unitaires déterminés au E3.1 sont pondérés selon les modalités suivantes, définies et notifiées dans chaque proposition de commande.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Abattage | Critères | Variables | Variation du prix HT |
| VUM (volume désigné) – hors exploitation houppiers | < 0.3 m3 | 0.50 € |
| **0.3 à 1 m3 (prix de base)** | **0.00 €** |
| > 1 m3 | -0.50 € |
| Densité m3/ha | <20 m3/ha | 0.50 € |
| **20 à 35 m3/ha (prix de base)** | **0.00 €** |
| >35 m3/ha | -0.50 € |
| Volume du chantier | < 200 m3a | 1.00 € |
| **≥ 200 m3a (prix de base)** | **0.00 €** |

**E 4 – Prix des prestations complémentaires :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prestations** | **Prix en € HT** | **Unité** |
| Câblage et sécurisation des routes (bûcheron) |  | **Heure** |

**E 5 – Prix arrêtés des marchés subséquents :**

Les prix arrêtés par les marchés subséquents seront fixéspar les documents contractuels demandés au stade des marchés subséquents (cf. acte d'engagement et pièces financières de chaque marché subséquent).

Les prix indiqués au bordereau des prix unitaires ne s’appliquent pas et le titulaire chiffre librement la prestation demandée.

|  |
| --- |
| **F. Avance** |

Sans objet.

|  |
| --- |
| **G. Durée** |

La durée du présent marché est de douze (12) mois à compter de sa date de notification. Le marché est reconductible dans les mêmes termes une fois un (1) an par tacite reconduction sans que sa durée ne puisse excéder deux (2) ans.

En cas de non-reconduction, l'ONF notifiera sa décision au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception, 2 mois au plus tard avant l'échéance en cours.

L’émission des bons de commande ne pourra intervenir que pendant la durée de validité de l’accord-cadre. Les bons de commande peuvent être émis jusqu’au dernier jour de validité de l’accord-cadre. Dans ce cas, leur durée d’exécution est fixée à deux mois maximum.

|  |
| --- |
| **H. Sous-traitance** |

A la remise de son offre, le candidat fournit au pouvoir adjudicateur une (des) déclaration(s) de sous-traitance rédigée(s) ou un (des) engagement(s) écrit(s) du (des) sous-traitant(s).

La notification de l’accord-cadre emporte acceptation du (des) sous-traitant(s) et agrément de ses (leurs) conditions de paiement.

Le montant total des prestations que le candidat envisage de sous-traiter est de :

Montant en Euros HT :

………………………………………………………………………………………

Montant en Euros TTC :

……………………………………………………………………………………...

|  |
| --- |
| **I. Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint)** |

(les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres**  **du groupement conjoint** | Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint | |
| **Nature de la prestation** | **Répartition** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**J. Compte(s) à créditer**

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues, au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| TITULAIRE | | | |
| - du compte ouvert au nom de : | |  | |
| - à (établissement de crédit, agence ou centre, adresse): | |  | |
| - code banque | - code guichet | - n° de compte | - clé RIB |
|  |  |  |  |
| IBAN : | | | |

Ce cadre doit obligatoirement être complété et reproduit en cas de cotraitance pour chacun des cotraitants.

**K. Signature de l'offre par le candidat**

J’affirme/Nous affirmons, sous peine de résiliation de l’accord-cadre ou de mise en régie à mes/nos torts exclusifs, n’entrer dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L2141-14 du code de la commande publique.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

|  |
| --- |
| **L. Décision du pouvoir adjudicateur** |

Pour valoir acte d’engagement, la présente offre est acceptée pour le(s) lot(s) n° 1

Pour le lot n° 1 le candidat est classé en ème position il aura donc % de la quantité totale des commandes de l’accord-cadre.

Elle est complétée par les annexes suivantes :

Annexe n° … relative à la présentation d’un sous-traitant (ou DC4)

Annexe n°… relative à la mise au point de l’accord-cadre

|  |  |
| --- | --- |
| Fait à ………, le ………………………. | Fonction   Prénom NOM |